



Embauche CDI suite à un CDD

Par **gimly**, le **10/10/2012** à **16:55**

Bonjour,

Affaire un peu complexe.

Je suis pharmacien, embauché en CDD depuis septembre 2011 dans la même officine. Je remplaçait un pharmacien absent pour une maladie longue durée qui travaillait les lundi, vendredi et samedi.

Cette personne est revenue en mi-temps thérapeutique depuis le 1er juin (le lundi après-midi et le samedi) et mes jours de travail ont évolué.

A présent, je travaille le mardi, le jeudi et le vendredi dans cette pharmacie.

Ayant trouvé un poste en CDI pour les lundi et mercredi dans une autre officine, je souhaitais également passer en CDI dans la première pharmacie (pour les mardi et jeudi).

Mon patron était a priori d'accord et à contacter son comptable pour faire le contrat. Celui-ci pense que c'est compliqué voire illégal....

N'est-il pas possible de faire un CDI de 2j et des heures complémentaires le vendredi??

Qu'en pensez-vous?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **10/10/2012** à **18:54**

Bonjour,

Je ne vois pas pourquoi ce serait impossible en dehors du fait que le salarié qui a repris en temps partiel thérapeutique a pour vocation ensuite de revenir à son horaire précédent...

Vous pourriez même avoir un CDI à temps partiel + un CDD pour d'autres horaires...